Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 033-243301215-20261020-551026_26-DE

0 250 500 m

Sources : Direction Générale des Finances Publiques. Cadastre MAJ 2026

Numéros	Intitulé	Bénéficiaire	Surface m²
01a	Elargissement du Chemin de Fonteloup à 12m	Commune de Baron	641
02a	Elargissement du Chemin de Poitevin	Commune de Baron	3519
03a	Sécurisation du carrefour entre la route de Larcheval et la route de Luchey	Commune de Baron	555

Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

- Espace Boisé Classé
- Espace Boisé Classé
- Secteurs dans lesquels les coupes rases d'espaces boisés sont interdites

Eléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de/l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

- Arbres isolés
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine
- Boisement (entité boisé, haie, parc, zone tampon)
- Patrimoine bâti
- Entité boisé

Secteur à protéger pour motif écologique au titre de/l'article L 151-23 du code de l'urbanisme

- Zones Humides, Natura2000, ZNIEFF
- Ripisylve ou fossé

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

- Secteurs soumis à des risques carrière
- Chemins d'écoulement préférentiels de l'eau sur le bassin versant de la Dordogne

Autres Dispositions Réglementaires

- Constructions pour lesquels un changement de destination est autorisé au titre de l'article L151-11-2 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de diversité commerciale à protéger - L151-16
- Recul des constructions au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Servitude de mixité sociale
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Autres indications

- Constuctions non encore cadastrées

Communauté de Communes du Créonnais

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN DE ZONAGE
4-1 BARON

Affaire :	*Phase :*	*Echelle :*
24-12e	APPROBATION	1/ 5 000°

PROJET DE PLUi ARRETE par délibération du Conseil Communautaire LE : 21 Octobre 2025	PROJET DE PLUi soumis à ENQUETE PUBLIQUE du 09/02/2026 au 10/03/2026	PLUi APPROUVE par délibération du Conseil Communautaire LE : 20 Octobre 2026

Communauté de Communes du Créonnais

Architectes D.P.L.G
Urbanistes D.E.S.S
Paysagiste D.P.L.G

Agence METAPHORE ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE
www.agencemetaphore.fr
contact@agencemetaphore.fr
05.56.29.10.70
38, quai de Bacalan 33300 Bordeaux